

Arguments de remboursement pour la formation à la symptothermie par votre mutuelle

Vous souhaitez vous former à la naturopathie et espérez que votre mutuelle pourra prendre en charge une partie de vos frais ? Voici quelques conseils d'arguments à leur transmettre dans votre courrier.

Expliquez à votre mutuelle que cette formation est un investissement pour l'avenir. Vous n'aurez plus de dépenses de contraception une fois que vous y aurez été formée, et cela pour le reste de votre vie.

Vous pouvez également préciser que, si vous souhaitez un jour envisager une grossesse, cet outil vous aidera également à optimiser votre fertilité et pourra éviter des dépenses médicales plus lourdes.

Précisez que la symptothermie est un mode de contraception reconnu par l'OMS, à la fiabilité pratique d'une hauteur de 99,6% contre 98,2% pour la pilule. Cela en fait donc un moyen contraceptif fiable et naturel.

Plus d'informations dans ce tableau sur la fiabilité des moyens contraceptifs : https://questionsexualite.fr/choisir-sa-contraception/ma-contraception-et-moi/tableau-comparatif-pour-vous-guider-dans-votre-choix-de-contraception?fbclid=PAAaZgiqSzlfmJCsTQaESG93Z4vBH66pw4FMg72IB0sG1sGIdF8_EL_r8_F1A

C'est une formation dispensée par une formatrice certifiée par le planning familial naturel, détenteur européen de la marque déposée Sensiplan.

Vous pouvez ajouter que cette formation est déjà remboursée par différentes mutuelles pour le compte du forfait des médecines douces.

Enfin, lorsque vous demanderez vos remboursements, vous pouvez faire rembourser en elle-même la formation en me demandant une facture, mais également votre thermomètre et l'achat du manuel et livret d'exercices nécessaires.

En espérant que cela vous aide ! Fingers crossed !